

Bellelay

Autor(en): **Jecker**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 18

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Ils avaient livré à la culture les terres voisines du monastère, celles qu'ils continuèrent à exploiter eux-mêmes à l'aide de leurs gens, peut-être la ferme de Beroie, puis celle de la Nod, et remontant le cours de la Rouge-Eau ils firent tomber sous leurs coups les grands sapins qui couvraient le territoire actuel des Genevez. De rustiques habitations s'élevèrent dans le vallon de la Rouge-Eau, autour de la place où l'on voit encore aujourd'hui les ruines de l'église de la Madeleine, sur la hauteur où se trouvent les Genevez et plus loin encore. Mais il fallait des colons pour peupler ces terres et c'est pourquoi Bellelay fit un appel aux étrangers qui voudraient bien venir s'établir sur ces hauteurs. Auparavant Pierre de Venues crut bon de s'adresser à l'évêque de Bâle Pierre d'Isny, lui demandant une lettre de franchises en faveur des colons qui répondraient à son appel. La lettre de franchises sollicitée fut accordée. Henri d'Isny déclara que reconnaissant les mérites des religieux de Bellelay et désireux de leur témoigner son affection, il protégerait et favoriserait les étrangers que le monastère établirait sur ses terres, qu'il les exemptait de toute servitude à condition toutefois que chaque famille lui paierait annuellement un cens d'un chapon et d'une émine d'avoine et que tous défendraient au besoin l'évêque et leur nouvelle patrie, comme les autres habitants de la Courtine. Ce document, qui porte la date du 26 février 1284, est pour ainsi dire l'acte de fondation des Genevez¹⁾. La lettre de franchises des Genevez fut confirmée par l'évêque Othon de Grandson en date du 3 juillet 1307²⁾.

Bientôt après la déclaration d'Henri d'Isny, des colons étrangers arrivèrent. Leur arrivée eut lieu vers l'an 1291. Une tradition qui s'est conservée aux Genevez jusqu'à nos jours veut que les premiers habitants de cette localité aient été d'origine genevoise et savoyarde. C'était cette tradition qu'au siècle dernier l'un des pères Voi-

1) Trouillat, II, 390.

2) Trouillat, III, 115.

rol de Bellelay consignait dans un écrit que sa famille possède encore. Il attribuait à celle-ci une origine savoyarde.

M. L. Dufour de Genève qui s'est occupé spécialement de cette question sur laquelle il a publié une dissertation très intéressante³⁾, donne aussi une origine genevoise aux habitants des Genevez. Il appuie son affirmation sur le fait que vers la même époque des Genevois bannis de leur patrie vinrent s'établir au val de Ruz et y fonder les villages des Hauts-Geneveys et des Geneveys-sur-Coffrane, sur le nom même des Genevez, comme aussi sur la similitude des noms de familles des Genevez : *Maillard, Nycol, Fla-jeolat, Parusson, Jourdain, Voirol, etc.*, avec ceux d'anciennes familles de Genève et des environs. L'émigration genevoise pourrait bien avoir été la conséquence des guerres du comte Amédée V de Savoie contre le comte Aymo de Genève sous l'épiscopat de Guillaume de Conflans (1287-1295).

Il est probable que c'est à la suite de l'établissement des colons genevois aux Genevez que fut construite l'église de La Madeleine, l'ancienne église paroissiale des Genevez dont, comme je l'ai déjà dit, on voit encore les ruines à l'ouest de Bellelay. On peut donc dire que son origine est du commencement du XIV^e siècle. Toutefois, son nom ne nous apparaît pour la première fois que dans le Liber Marcarum de Frédéric ze Rhein, vers l'an 1441.

C'est aussi pendant que Pierre de Varres était à la tête du monastère de Bellelay que la paroisse de Nugerol ou de la Blanche Eglise dont il était le collateur et sur les terres de laquelle il avait, comme nous l'avons vu, de nombreuses propriétés, vit s'élever le château de Schlossberg.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque où le territoire de cette paroisse fut réuni au domaine temporel des évêques de Bâle. Les uns croient que le fait eut lieu en 999 ou 1032 et que ce fut une conséquence de la donation du monastère de Moutier à l'évêque de Bâle Adalbero par Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne. D'autres supposent que le territoire actuel de la

1) Recherches sur l'origine du village des Genevez.

Et il clignait méchamment de l'œil vers Marceline.

Mais, depuis le 14 juillet, pas une lettre n'était parvenue au pays, ni de Firmin, ni de Césaire, et, comme ils avaient vaguement parlé de leur espérance d'être nommés brigadiers en même temps, Marceline se disait qu'ils avaient en une déception et n'osaient pas l'annoncer au pays.

Puis, le silence continuant, elle s'inquiéta. Et lorsque, ce jour-là, vers midi, on lui remit, à la fabrique, une lettre de l'écriture de Césaire ; elle eut un sinistre pressentiment. C'était la première fois qu'une lettre lui était adressée à Bernouville.

Elle glissa la lettre dans le panier où elle apportait son déjeuner et, toute tremblante, gagna le bord de la rivière pour être bien seule.

« Ma pauvre Marceline,

« Il faut que je te dise qu'un grand malheur nous est arrivé, ou plutôt que ce qui est arrivé est un grand malheur. Et, en voyant que c'est

Neuveville fut donné à l'évêché par l'un des comtes de la maison de Neuchâtel devenus évêques de Bâle, par Bourcard de Hasenbourg (1071-1107), ou par Berthold I de Neuchâtel (1123-1134), ou par Henri III de Neuchâtel (1262-1274). D'autres encore, comme M. le curé Vuichard dans son intéressante notice historique sur Landeron et Cressier, pensent avec Boyve que ce petit pays fut cédé aux évêques de Bâle par Berthold I de Neuchâtel en 1249, à la suite de ses démêlés avec Lütthold II d'Aarbourg. D'autres enfin prétendent que l'annexion de ce territoire accompagne la vente de l'avouerie de Bienne à l'évêque Henri de Thoune par le comte Berthold I en 1234. L'opinion la plus probable est que la paroisse de la Blanche-Eglise de Nugerol passa entre les mains des évêques de Bâle dès 999 ou 1032 comme dépendance de l'abbaye de Moutier. Il est certain, en effet, que ce territoire dépendait jadis de l'abbaye de Moutier. Nous trouvons parmi les possessions de Moutier que Lothaire, roi de Lorraine, confirme le 19 mars 866, *la ville située in comitatu Pipinensi et appelée Nogerol, avec la chapelle qui en dépend*¹⁾. Les mêmes termes sont reproduits dans l'acte du 20 septembre 884 par lequel Charles-le-Gros ratifie la concession du roi Lothaire²⁾. Enfin le roi de la Bourgogne transjurane, Conrad, confirmant à son tour les possessions de l'abbaye, le 9 mars 962, cite également parmi ses possessions *la ville appelée Nugerol in comitatu à Bargensi avec la chapelle qui a St-Ursanne pour patron*³⁾.

A tout instant les comtes de Neuchâtel cherchaient à reprendre aux évêques de Bâle l'avouerie de Bienne qu'ils avaient aliénée. Ils se seraient aussi emparés volontiers du territoire de la Blanche-Eglise voisine de leurs états. De là la guerre de 1249 entre Berthold I de Neuchâtel et Lütthold II d'Aarbourg, guerre où la ville de Neuchâtel fut réduite en cendres (28 septembre 1249). A peine Henri d'Isny avait-il remplacé Henri de Neuchâtel sur le siège épiscopal de

1) Trouillat, I, 112.

2) Trouillat, I, 120.

3) Trouillat, I, 134.

moi qui t'écris, tu devineras tout de suite que c'est Firmin qui est malade, tandis que je suis bien portant, quoique, au fond, j'aie tant de chagrin que je vaux pas mieux que lui. Enfin, il faut je te dise comment ça s'est passé, pour que tu n'ignore rien. Donc, au 14 juillet, nous nous attendions, tous les deux, à recevoir les sardines, mais on a oublié les miennes, on ne nous a envoyé que celles de Firmin, ce qui fait qu'ils ont ri dans l'escadron ; mais ils n'ont pas ri longtemps, rapport que je ne l'aurais pas permis, pas plus que Firmin. Et alors, à cette revue qui se passe dans une belle plaine comme chez nous, nous avons eu tellement chaud que, le soir, nous en étions malades, et puis aussi de l'idée qu'on ne nous avait pas nommés ensemble.

« Après, nous avons voulu voir les illuminations pour te les raconter. Et peut-être si nous avions dîné, rien ne serait arrivé ; mais nous n'avions pas faim. Et, à onze heures au moment de

Feuilleton du Pays du dimanche 13

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE
par PIERRE SALES

Ainsi se déroulait, avec une uniformité dont elle ne se lassait jamais, la vie de Marceline. Les seuls événements qui y apportassent un peu d'animation étaient les lettres de Firmin et de Césaire, des lettres où ils contenaient tous les détails de leur existence, et, comme cette existence paraissait fort sage, le vieux Parisot ne voulait pas admettre qu'ils avouassent tout.

— Les malins ! s'écriait-il, ça serait des petits saints, à les croire ! Mais je vous répons qu'ils doivent joliment s'amuser là-bas... D'abord je connais le mien !